

Recommandations pour l'envoi de chiots/chatons à autopsier à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Si vous souhaitez faire autopsier vos chiots/chatons il est important de noter que la précision des conclusions dépendra de l'état de conservation de l'animal et donc indirectement de la rapidité de l'envoi, ainsi que de la précision des informations que vous pourrez apporter.

1 - Précautions avant l'envoi

L'autopsie sera réalisée si et seulement si les conditions suivantes sont respectées :

- Bonnes conditions d'envoi du cadavre (voir recommandation ci-dessous)
- **Feuilles de demande d'autopsie et de consentement complétées et envoyées en même temps que le cadavre.**

2 - Précautions pour l'envoi

Les chiots et les chatons à autopsier sont considérés comme des matières infectieuses (classe 6.2) de catégorie B « échantillons de diagnostic », et sont affectés aux n° ONU 3373. L'emballage doit donc être conforme aux exigences réglementaires c'est-à-dire :

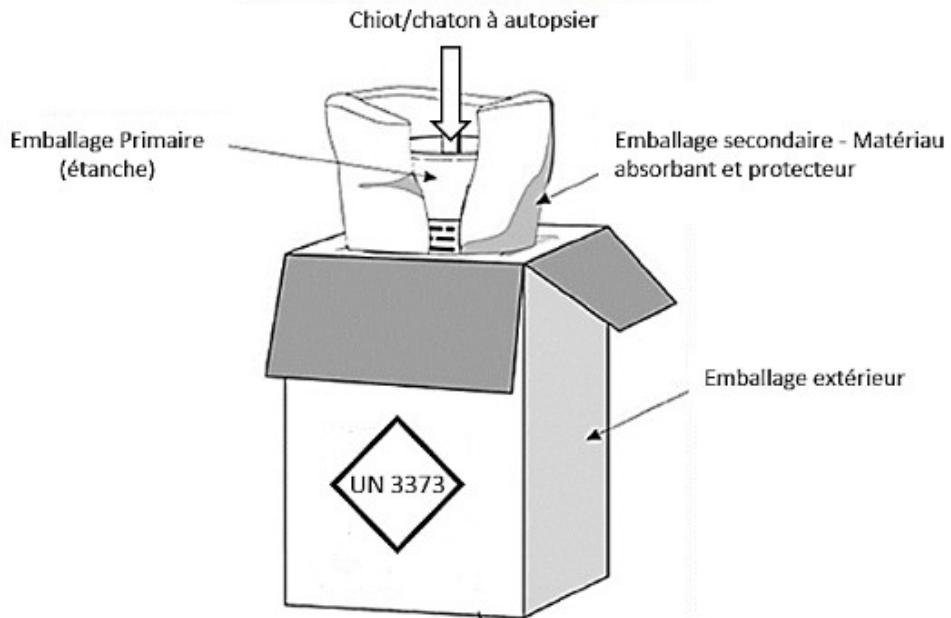
1. Triple emballage et étiquetage sur l'emballage extérieur
2. Documents d'expédition
3. Conditions d'acheminement particulières

Le colis doit respecter le principe du triple emballage c'est-à-dire un emballage externe protecteur (carton, bois, plastique), un emballage secondaire en matériau absorbant et un récipient primaire étanche. Ce triple emballage peut être acheté dans le commerce ou réalisé manuellement. S'il est acheté dans le commerce, il conviendra de commander :

- Pour le transport par route : des emballages conformes à l'instruction ADR P650
- Pour le transport par air : des emballages conformes à l'instruction IATA 650

Si l'emballage est fait manuellement utilisez un récipient primaire en verre, en métal ou en plastique à fermeture directe à l'épreuve de l'eau. Les matériaux absorbants acceptés sont la ouate de cellulose, les tampons d'ouate, les sachets super absorbants et le papier essuie-tout. Utilisez un emballage extérieur robuste en carton ondulé ou dur, en bois, en métal ou en plastique d'environ les mêmes dimensions que le contenu.

Illustration d'un triple emballage :

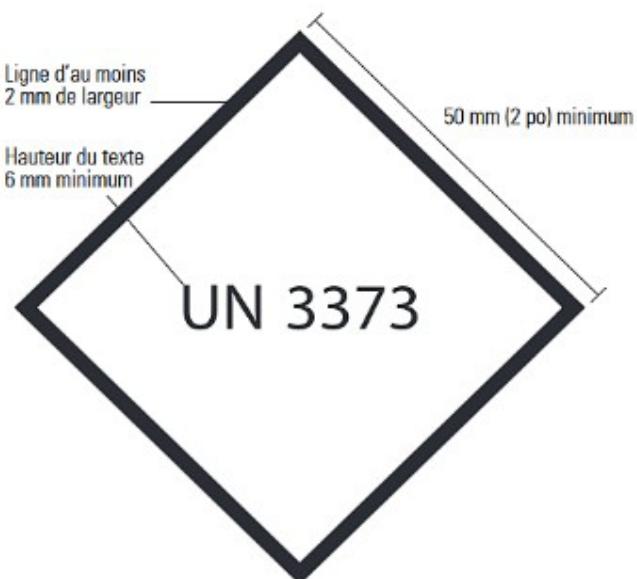


L'étiquetage est obligatoire sur la paroi externe de l'emballage tertiaire, il doit préciser :

- L'identification claire du destinataire et de l'expéditeur avec le nom et le n° de téléphone d'un responsable,
- Le N° UN 3373 dans un losange orthogonal d'une couleur contrastée et d'au moins 5 cm de côté et la mention : «ECHANTILLON DE DIAGNOSTIC» en lettres d'au moins 6 mm de haut.

Illustration de l'étiquetage :

**Exigences de marquage des produits biologiques,
catégorie B (UN 3373)**



Les mots « Produit biologique, catégorie B » doivent paraître en lettres de 6 mm de haut sur l'emballage extérieur, à côté du losange illustré. La marque UN 3373 doit avoir la forme d'un carré en angle de 45 degrés (losange). Chaque côté du losange UN 3373 doit mesurer au minimum 50 mm (2 po). La largeur de la ligne qui forme le losange doit mesurer au minimum 50 mm (2 po) et les lettres et les nombres doivent mesurer au moins 6 mm de hauteur.

3 - Adresse d'envoi

Le colis contenant : le questionnaire, les animaux et le chèque doit être envoyé à l'adresse suivante :

Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
Service de reproduction – Bâtiment 10.1
Dr Jullia Landi Sato
23 Chemin des Capelles
BP 87614
31076 Toulouse Cedex 3

4 - Au moment de l'envoi

Lorsque le colis a été pris en charge par le transporteur, merci de contacter l'équipe Neocare, dans les quelques heures qui suivent, soit par mail (repro@envt.fr) pour confirmer l'envoi et le numéro de suivi de ce colis.